

TRAVAUX • LOYER • ENTRETIEN

Le représentant des locataires
défend vos droits



Élections des locataires Hlm

18 NOVEMBRE 2022

VOTEZ !

nièvre 
habitat
À vos côtés au quotidien

Plus d'infos
www.nievrehabitat.com

ÉLECTIONS DES REPRÉSENTANTS DE LOCATAIRES

Tous les 4 ans, les locataires sont appelés à voter pour élire leurs quatre représentants au sein du Conseil d'Administration de Nièvre Habitat.

Ces derniers participent à des décisions importantes sur les orientations de l'Office et défendent les intérêts des locataires : gestion et vote du budget, investissements, programmes de travaux et d'entretien, maîtrise des charges, loyers, attributions de logements... Ils sont le relais entre les locataires et Nièvre Habitat.

QUI PEUT VOTER ?

Sont électeurs, les locataires :

- > titulaires d'un contrat de location ou de sous-location d'un logement au plus tard 6 semaines avant la date des élections (soit le 7 octobre 2022)
- > dont le titre de location a été résilié pour défaut de paiement du loyer mais qui sont sans dette, 6 semaines avant la date des élections (soit le 7 octobre 2022)

Chaque contrat de location, occupation ou sous-location ne donne droit qu'à une voix.

1 contrat de location = 1 vote

COMMENT VOTER ?

Pour exprimer leur choix, les locataires pourront voter à leur convenance soit

- > **par correspondance** jusqu'au 15 novembre
- > **par internet** du 2 au 17 novembre

Les locataires recevront en temps utile, toutes les informations nécessaires et le matériel de vote par courrier.

QUI EST ÉLIGIBLE ?

Sont éligibles, les locataires :

- > âgés d'au moins 18 ans
- > à jour de leur loyer et charges 1 mois avant le dépôt des listes
- > présentés sur une liste paritaire de 8 noms par une association oeuvrant dans le domaine du logement et attestant de son affiliation à une organisation nationale siégeant à la commission nationale de concertation, au conseil national de l'habitat ou au conseil national de la consommation.

Chaque contrat de location ne donne droit qu'à une candidature.

DATES À RETENIR

- > **23 septembre au plus tard** Dépôt des candidatures
- > **du 11 au 18 octobre** Communication des listes par voie d'affichage
- > **27 octobre** Envoi du matériel de vote aux locataires
- > **18 novembre** Dépouillement des votes